

Le décalage permet aux agents de se rendre sur leur lieu de travail puis de pratiquer le co-voiturage. Comme de nombreux agents n'habitent pas sur ledit lieu, accorder cette dérogation reviendrait à ne plus l'appliquer. Le coût de ses réunions destinées aux agents eux-mêmes deviendrait démesuré.
amicalement,

Fabrice BITTAN
Fondé de pouvoir
Trésorerie Générale de
l'Yonne

tel: 03.86.72.36.00
fax: 03.86.72.36.36

----- Original Message -----

From: didier.bezi@t

To: [M Fabrice BITTAN](#)

Sent: Thursday, April 22, 2010 8:50 AM

Subject: Re: Réunion informelle

Bonjour,

Je vous remercie de votre réponse mais celle-ci ne résout pas le problème sur le fonds.

Si je choisis mon cas à titre d'exemple je demeure entre Auxerre et Toucy et ne vois pas trop l'intérêt de passer par Toucy.

Par ailleurs le recul de l'heure ne me semble pas résoudre la question pour des postes comme St Fargeau Ancy le Franc etc assez éloignés de notre "capitale".

Merci

----- Original Message -----

From: [M Fabrice BITTAN](#)

To: didier.bezi@t ;

Cc:

Sent: Thursday, April 22, 2010 8:15 AM

Subject: Re: Réunion informelle

Bonjour, les réunions sont repoussées à 8h45.

Bien cordialement

Fabrice BITTAN
Fondé de pouvoir
Trésorerie Générale de
l'Yonne

tel: 03.86.72.36.00
fax: 03.86.72.36.36

----- Original Message -----

From: didier.bezi@t

To: [BITTAN Fabrice \(89\)](#)

Sent: Wednesday, April 21, 2010 2:25 PM

Subject: Réunion informelle